

# Le p'tit placéen

Bulletin municipal n°36 - Édition Été 2018



**C**hères Placéennes, chers Placéens, Depuis de longs mois maintenant, l'équipe municipale a engagé un travail visant à améliorer et développer la communication et la transmission des informations communales qui vous sont destinées. C'est pourquoi, la commission communication a élaboré un document dont chacun d'entre vous a été destinataire, qui est essentiel pour mener ce projet à son terme. En effet, des contraintes réglementaires de protection des données imposées par l'Europe (RGPD) nécessitent votre assentiment. Je vous rappelle que la nature des informations à vous communiquer est diverse : Informations en lien avec le conseil municipal, informations préfectorales, programme d'animations, événements festifs ou encore alertes

## EDITO

météo... Sans votre accord, nous ne pourrons pas directement vous communiquer les informations autrement que par leur affichage au panneau ou leur diffusion via le site internet de la commune. Vous pourrez aussi, en nous répondant, trier les informations que vous souhaitez recevoir et celles au contraire qui ne vous intéressent pas.

Sans votre contribution qui consiste à nous renvoyer ce document, ce travail sera vain. C'est pourquoi, j'engage chacun à nous retourner le questionnaire pour nous permettre d'avancer. Je compte sur vous et vous souhaite un excellent été.

Le Maire  
Frédéric REIGNY

## BREVES - RAPPEL

**Horaires tonte & nuisances.** Le respect des heures de tonte est essentiel au bien être de chacun et contribue à des relations de voisinage apaisées. Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ; le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Départ.** Après 9 années de services au village, Teddy Vicaire quittera notre commune le 1<sup>er</sup> Septembre prochain pour rejoindre l'équipe technique territoriale du Doubs. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

**Compost.** Des compositeurs individuels de 600 L sont proposés à la vente par la CCVM au prix de 25€ pièce. Plus d'info sur pla-

### LUTTONS CONTRE LES INCIVILITÉS



### COMMUNIQUE MUNICIPAL

Le respect des heures de tonte est essentiel au bien être de chacun et contribue à des relations de voisinage apaisées. C'est pourquoi je vous invite à nous respecter des plages horaires.

LE MAIRE

L'arrêté préfectoral n° 2001E1962 du 23 Juillet 2001 concerne « les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils motorisés ». Ces travaux peuvent entraîner des émissions de bruit et de vibration et peuvent déranger les riverains de leur intérêt sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, meuleuses, scies, etc. Les travaux suivants peuvent être effectués :

les jours ouvrables : 8h30 - 12h et 14h30 - 19h30  
le samedi : 9h - 12h et 15h - 19h  
les dimanches et jours fériés : 10h - 12h

cey.co et sur valmarnaysien.com.

**Chasse.** La période d'ouverture de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le Doubs du 9 Septembre 2018

au 28 Février 2019. Plus d'info dans le fil d'actualité du site web placey.co. **Fibre.**

La fibre est en cours d'installation dans le village, l'accès au très haut débit est proche.

**Harmonie de Pouilley-les-Vignes.** Le 14 juin dernier, l'Harmonie de Pouilley-les-Vignes a proposé un récital sous le préau du village, plus de 50 personnes sont venues assistées à la représentation donnée par les 40 musiciens.



# DOSSIER

## « le budget communal, 2<sup>nd</sup> partie »

Dans le précédent bulletin municipal, ont été définis les grandes lignes d'un budget, le vocabulaire et les modalités d'action du Conseil Municipal. Cette 2<sup>ème</sup> partie va présenter les documents budgétaires principaux : compte administratif 2017 et budget primitif 2018. Ces documents ont été établis par la commission budget de la commune et ont été soumis au vote du conseil municipal le 21 mars 2018.

Ce premier document met en correspondance le compte administratif du budget principal (tableau sur fond beige) avec le compte de gestion fourni par l'agent comptable (tableau sur fond vert).

On note en particulier que l'exercice

budgétaire de l'année 2017 présente un excédent de 1 207,74€ en investissement et un excédent de 2 077,15€ en fonctionnement. Le bilan comptable, qui inclut les reports de l'année 2016, accuse un déficit d'investissement de 6 802,67€ et un excédent de fonctionnement de 8 274,84€. Le résultat net du compte principal présente ainsi un solde positif de 1 472,17€.

Le budget primitif sert à définir les capacités de dépenses d'une commune, au regard des projets qu'elle souhaite voir se réaliser et des recettes espérées pour l'année en cours.

La diminution des recettes de la commune résulte de plusieurs facteurs : diminution des dotations de l'état (voir

## Budget communal M14

**EXECUTION DU BUDGET**

|  |   | DEPENSES      | RECETTES        |
|--|---|---------------|-----------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement A                 | 93 286,21     | G 99 393,36     |
|  | Section d'investissement B                  | 16 622,99     | H 17 830,72     |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2016                     | Report en section de fonctionnement (002) C | (si déficit)  | I 6 197,69      |
|  | Report en section d'investissement (001) D  | 8 010,41      | J (si excédent) |
| TOTAL (realisations reports)                   |   | 117 919,60    | 119 391,77      |
|  |   | = A+B+C+D     | = G+H+I+J       |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)       | Section de fonctionnement E                 | 0,00          | K 0,00          |
|  | Section d'investissement F                  | + 686,00      | L - 5 331,00    |
| TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018 |   | 686,00        | 5 331,00        |
|  |   | = E+F         | = K+L           |
| RESULTAT CUMULE                                | Section de fonctionnement                   | 93 286,21     | 101 561,05      |
|  | Section d'investissement                    | 25 319,39     | 23 161,72       |
|  | TOTAL CUMULE                                | 118 605,60    | 124 722,77      |
|  |   | = A+B+C+D+E+F | = G+H+I+J+K+L   |

**Etats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

| ETAT DE CLÔTURE -  |                  | RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016 | PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DES RESULTATS PAR OPÉRATION D'UN AUTRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017 |
|--|------------------|--|--|-----------------------------|--|--|
| I - Budget principal   | -8 910,41        | 0,00   |  | 1 207,74                    | 0,00   | -6 802,67                              |
| Investissement   | 13 459,10        | 7 257,41   |  | 2 077,15                    | 0,00   | 8 274,84                               |
| Fonctionnement   |                  |  |  |                             | 0,00   | 1 472,17                               |
| <b>TOTAL I</b>   | <b>5 439,69</b>  | <b>7 257,41</b>                                      |  | <b>3 284,89</b>             |  |  |
| II - Budgets des services à caractère administratif  |                  |  |  |                             |  |  |
| <b>TOTAL II</b>  |                  |  |  |                             |  |  |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial SERVICE ASSAINISSEMENT DE PLAC |                  |  |  |                             |  |  |
| Investissement   | 20 068,65        | 0,00   | -11 177,10                                       | 0,00                        | 8 891,55   |  |
| Fonctionnement   | 602,96           | 0,00   | 109,33   | 0,00                        | 1 012,76   |  |
| <b>Sous-Total</b>  | <b>20 671,61</b> | <b>0,00</b>  | <b>-10 787,30</b>                                | <b>0,00</b>                 | <b>9 904,29</b>  |  |
| <b>TOTAL III</b>   | <b>20 671,61</b> | <b>0,00</b>  | <b>-10 767,30</b>                                | <b>0,00</b>                 | <b>9 904,29</b>  |  |
| <b>TOTAL I + II + III</b>  | <b>26 111,30</b> | <b>7 252,41</b>                                      | <b>-7 482,43</b>                                 | <b>0,00</b>                 | <b>11 376,46</b>   |  |

3<sup>ème</sup> partie dans le prochain bulletin), diminution des produits (vente de grumes), soit au total des revenus qui baissent de 3%.

Pour permettre de maintenir équilibré le budget de la commune, un effort important a été fait sur les dépenses. Mises à part les charges de personnel qui comprennent les salaires et charges des 3 employés municipaux et qui sont incompréhensibles

(augmentation de 3,7%), tous les autres chapitres ont été réduits d'environ 10%.

Globalement les dépenses de fonctionnement ont été budgétées à hauteur de 92 567€.

Ces restrictions conduisent à limiter les investissements, puisque la section de fonctionnement n'offre pas de marge

qui permettrait un virement exceptionnel à la section d'investissement. Seul 5 292€ correspondant aux amortissements permettent d'alimenter la section investissement.

Les dépenses obligatoires sont les remboursements de capital (emprunt de 30 000€ sur 25 ans contracté par la précédent équipe municipale, emprunt de

90 000€ sur 12 ans pour les travaux de sécurisation de la traversée du village et emprunt de 42 384€ sur 5 ans pour l'extension de la mairie) ; le capital augmente chaque année, alors que les intérêts, honorés en

section de fonctionnement, diminuent.

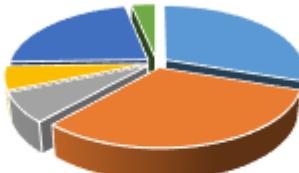
S'ajoute le déficit de l'année 2017, qui soit dit en passant est passé de 8 010,41€ de report de 2016 à 6 802,67€ de report de 2017.

Recettes de Fonctionnement



- 002: Excédent antérieur reporté F
- 070: Produits des services
- 073: Impôts et taxes
- 074: Dotations et participations
- 075: Autres produits de gestion courante
- 077: Produits exceptionnels

Budget Primitif 2018 - Dépenses de fonctionnement



- 011: Charges à caractère général
- 012: Charges de personnel
- 014: Atténuation de produits
- 042: Opérations d'ordre entre sections
- 065: Autres charges de gestion courante
- 066: Charges financières

Le dépenses prévues concernent les travaux en forêt, du petit matériel pour les employés municipaux partagé entre les 3 communes de Placey, Champagny et Champvans-les-moulins, ainsi que la finition, des abords de la mairie par un complément sur l'éclairage de l'accès.

Dans le prochain bulletin municipal, nous présenterons la fin du dossier consacré au budget communal avec le rapport des comptes établi sur les dernières années par la trésorerie générale.

**Naissance**

Marylou  
le 11.06.2018,  
de Maud Nivot et  
Cyril Besson

**Mariage**

Elodie Perrot et  
**Fernando  
Maeillo**,  
le 5.05.2018  
en Mairie

**Agenda**

- Fête de la Patate, le 25 Aout, activités & BBQ - sous chapiteaux, terrain multi-activités
- Fête patronale, le 9 Septembre. Messe à 10h30, Apéritif à 11h45 offert par la commune - préau de la mairie

**ASSOCIATION "La Fontaine"**

Suite à l'AG extraordinaire, de janvier dernier, une nouvelle équipe s'est formée pour animer l'Association la Fontaine [ALF]. Depuis plusieurs activités habituelles et nouvelles ont eu lieu. Toutes ces manifestations sont retracées et plus imagées sur le site de la commune, sous l'onglet de l'Association la Fontaine. Pour tous vos retours, idées ou informations: [lafontaineassoplacey@gmail.com](mailto:lafontaineassoplacey@gmail.com)



**Repas des  
Anciens  
Février 2018**



**Soirée Film &  
Raclette  
Mars 2018**



**Nettoyage de la  
Fontaine  
Avril 2018**



**Chasse aux  
œufs  
Avril 2018**

Et aussi: Atelier Fête des Pères, Coupe du monde football 2018, La Fête de la patate... le programme de fin d'année sera bientôt diffusé!

Rappel, pour vos différentes manifestations, l'ALF met à votre disposition différents matériels de réception: tables bistro, bancs, tireuse à bière PerfectDraft, chapiteaux.